

**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
N°2024-33 – 07-15**SÉANCE DU 23 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 18 juillet 2024

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 19

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, Maire ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Adjoints ;

Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Conseillers ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean FABRE, Agnès CONSTANT, Élodie PAULS, Martine LAMOUREUX, Anne THEVENOT.**- Procurations :** Jean FABRE à Monique GIBERT

Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT

Élodie PAULS à Fabienne GALVEZ

Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLIET

Anne THEVENOT à Sébastien SOULIER

- Secrétaire de séance : Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2024-33 – 07-14 / Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Country Saint-Pargoire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le dossier de demande de subvention pour l'année 2024 de l'association Country Saint-Pargoire ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 100,00 € pour l'année 2024.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de fonctionnement de 100 ,00 € à l'association Country Saint-Pargoire pour 2024 et,

DIT que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget 2024.

Le Maire

Jean-Luc DARMANIN